
bulletin de l'Omnium

Omnium des libertés – 40, rue du Paradis – 76530 Grand-Couronne – Août 99

France et Chine : même combat !

QUAND LA CHINE S'ÉVEILLE A L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE, ce sont des milliers de personnes qui sont subitement traînées dans les stades et contraintes d'abjurer sous peine de dix ans d'emprisonnement. Depuis la manifestation pacifique et silencieuse du mouvement Falungong en mai dernier, le gouvernement chinois grondait comme un gros chat qui fait semblant de dormir, mais il vient de frapper, et comme d'habitude le choc est brutal. Après les menaces, les sanctions pleuvent.

Les autorités chinoises viennent d'interdire Falungong pour pratiques superstitieuses contre-révolutionnaires.

La foudre est tombée sur quatre vingt millions d'innocents dont le seul crime est de pratiquer le qigong en groupes dans les parcs publics.

Comme en France, la propagande parle de « pratiques thérapeutiques sectaires », et comme en France on accuse les leaders des mouvements spirituels de viols et d'autres turpitudes.

Pour demander la reconnaissance de leur organisation, dix mille membres de Falungong s'étaient rassemblés devant le palais du gouvernement de Pékin, où ils ont stationné dix heures en silence. La puissance de cette action a d'abord paralysé les autorités qui ne savaient pas d'où sortaient ces milliers de gens. Puis, la riposte est venue, soudaine et foudroyante.

Une chasse à l'homme a commencé à travers la Chine au mois de juillet. La pratique du qigong serait une menace contre le gouvernement et le parti communiste. Que peut donc cacher cette propagande digne des heures noires de la révolution culturelle ?

Rappelons que la pratique ancestrale du qigong est un art de « travailler l'énergie » qui se décline en des centaines de systèmes et d'écoles reliés au taoïsme ou au bouddhisme.

Li Hongzhi, fondateur du mouvement le plus important, appelé Falungong, aurait découvert un système de qigong qui allie l'aspect thérapeutique et « l'alchimie interne ». L'usage du mot « alchimie » est courant dans les écoles taoïstes, et indique une transformation du métabolisme pouvant conduire un adepte à la libération des conditions physiques. De ce point de vue, certaines méthodes de qigong consti-

tuent une véritable gymnastique magique, libérant de puissantes énergies.

Les observateurs ont été impressionnés par la force qui se dégageait de la foule rassemblée sur la place Tien An Men. Face à cette puissance magique, le gouvernement chinois a choisi la violence physique, dernier recours de l'incompétence. D'autres mouvements spirituels chinois sont menacés, et certains sont persécutés depuis quelques années, comme Peiliwang (Royaume céleste du Roi ressuscité) dont le leader fut exécuté pour « viol » en 1995, après avoir d'abord été accusé de « crimes contre-révolutionnaires » et de « propos sataniques ». Des femmes responsables de cette organisation ont également été condamnées pour viol ! On ne sait combien de groupes spirituels sont mis en cause mais il est frappant de constater que les médias chinois utilisent les mêmes griefs absurdes que les antisectes français : « pratiques médicales sectaires, viols, refus de soigner les malades ». Cette dernière accusation est particulièrement grotesque lorsqu'on sait que les adeptes de groupes comme Falungong sont initiés aux arcanes de la médecine traditionnelle et qu'ils sont en parfaite santé. On finit par se demander si cette propagande officielle n'est pas orchestrée par le lobby médico-pharmaceutique occidental ? En effet, la Chine constitue un réservoir d'un milliard de cobayes pour les marchands de vaccins, et le bon état général de la santé de la population chinoise, frugale et active, ne nécessite pas l'importation massive de médicaments.

Il faut donc éliminer la concurrence de la médecine traditionnelle, bien trop efficace. Comme en France, les sectes vont servir de prétexte à la purification scientifique. Falungong a sans doute été choisie

comme bouc émissaire en raison de son importance numérique, un peu comme les Témoins de Jéhovah en France. Mais la chasse aux sorcières concerne des centaines de groupes dont nous ne savons rien, et qui risquent d'être anéantis comme Peiliwang. On peut même supposer que le tapage autour de Falungong permet de passer sous silence une longue série d'exactions.

Falungong est l'outil de la propagande car il est l'aspect visible de l'iceberg des minorités spirituelles chinoises. Notons bien le fait que ce ne sont pas les religions étrangères qui sont attaquées mais les religions traditionnelles chinoises, celles qui sont détentrices de méthodes psychosomatiques particulièrement bien adaptées au peuple chinois, tant spirituellement que médicalement.

Plusieurs millions d'ouvrages de Falungong ont été saisis et détruits en un temps record. Pour contrer la « littérature des sectes » et « enrayer les superstitions » le gouvernement chinois a promis de diffuser des livres qui valorisent la science. La manœuvre est claire. Dans cette affaire, la presse française est plutôt ambiguë, et bien qu'elle ne cautionne pas ouvertement la persécution, elle parle d'un complot des sectes et des sociétés secrètes.

On a lu des titres comme « la secte qui fait trembler la Chine ». Le Figaro qui n'a jamais été favorable au communisme, a pourtant pris position contre Falungong. On a lu sous le titre « En route vers la grande utopie », des mots incroyables comme « la pensée unique distillée par le parti en a fait naître une autre, encore plus fallacieuse et bornée ». (Figaro 23 juillet 99) On en demeure perplexe. Un journal de droite vole au secours d'un régime communiste à bout de souffle en accusant la pensée traditionnelle de Chine, dont on vante l'extrême subtilité, d'être plus « fallacieuse et bornée » que le marxisme athée. Le consensus antisecte est donc universel.

Massimo Introvigne, directeur du CESNUR, avait vu juste lorsqu'en 1996, critiquant le rapport sur les sectes en France, il avait prédit que la chasse aux sorcières constituait une brèche dans le droit international, car l'exemple culturel de la France serait suivi par les pays où le respect des droits de l'homme est fragile. C'est chose faite depuis la venue au pouvoir de Monsieur Chirac en 1995.

Retour en France. Le docteur Juliette Boillon et Maïté Castano, responsable de la communauté Horus, ont été mises en prison. Juliette Boillon est condamnée à deux ans de prison ferme pour « faux certificat de vaccination » et « non-assistance à personne en danger » Maïté Castano a pris un an de prison ferme au titre de « gourou », c'est-à-dire qu'elle est déclarée responsable de tout ce qui se passe dans son environnement, y compris les rhumes et les bobos de ses « disciples ».

Les faits. Un enfant qui vivait dans la communauté a présenté des symptômes de tétanos, mais fut rapidement sorti d'affaire grâce à un traitement à base de

fer. Il s'agissait en réalité d'une piqûre de tique. Un an de prison pour le médecin traitant, Juliette Boillon, homéopathe, excellent thérapeute par ailleurs, et qui, c'est bien là le comble, a sauvé l'enfant, actuellement en bonne santé !

Autre drame. Une vieille dame diabétique est décédée lors d'un séjour sur la propriété d'Horus qui reçoit les gens en pension. Elle prenait son insuline normalement. Comme le déclara Juliette Boillon : « si on l'avait privé de son insuline, elle serait morte dans les 48 heures ». Mais, sur la pression des antisectes, la justice a conclu à « non-assistance à personne en danger ».

Un an de prison ferme supplémentaire. Il faut en déduire que tous les médecins dont un patient est mort devraient aller en prison.

Quel sens donner à ces peines excessives niant radicalement la déontologie médicale, puisqu'un médecin peut administrer le traitement de son choix et qu'il est couvert en cas d'échec ? Mais on n'a pas manqué de rappeler au tribunal que Juliette Boillon soigne par l'homéopathie. C'est le message qu'on veut faire passer dans l'opinion.

Mais il y a plus grave encore. Dans le livre « Les radis de la colère », qui est une plaidoirie en faveur de la communauté Horus, Juliette Boillon a écrit quelque chose qu'on ne lui pardonnera pas. En d'autres temps cela l'aurait conduit droit à l'échafaud. Aujourd'hui c'est le lynchage médiatique et pour finir le cachot.

Page 217, elle déclare : « J'avais appris que notre cher président de la République avait reçu 600 millions de francs de la part des industries pharmaceutiques pour descendre les médecines douces. Mon sang n'avait fait qu'un tour ! J'entendais autour de moi, de plus en plus de mes collègues de médecines douces mis à l'index par l'Ordre des médecins et traînés dans la boue pour des histoires sordides ». Si le candidat Chirac a reçu 600 millions de francs pour être élu, on comprend mieux son attitude. Il est lié par un contrat. Sans doute, ne le fait-il pas de gaieté de cœur, car on le dit plutôt sympathique. Mais, force est d'admettre que c'est sous son autorité suprême que l'Etat exerce actuellement un droit de persécution.

On se souvient que tout a commencé dès son élection, lorsque le premier ministre Alain Juppé a ouvert la chasse aux sorcières avec le fracassant rapport sur les sectes. Puis dans le sillage de l'alerte rouge aux sectes, l'ordre des médecins a produit son rapport sur le « sectarisme thérapeutique », où on condamne clairement les médecines douces. On trouvera l'historique de cette affaire dans notre lettre ouverte au président Chirac, ci-après.

Dans le cadre de l'Omnium, cela fait plus de trois ans que j'alerte les responsables des milieux des médecines alternatives en leur expliquant que le problème des sectes est un leurre, et que la cible véritable c'est tout ce qui fait concurrence au lobby médico-

scientifique. Dans un système où l'argent est roi, il faut que les intérêts financiers soient considérables pour décider la classe politique à déclencher une chasse aux sorcières qui ridiculise la France aux yeux des autres pays européens.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Ce ne sont pas tant les croyances religieuses des témoins de Jéhovah qui dérangent, mais leur refus de la transfusion sanguine. Et c'est surtout parce qu'elle lutte contre la psychiatrie que la Scientologie est diabolisée.

Mais, on constate que dans les milieux des thérapies non-conventionnelles, le préjugé contre les sectes est tellement enraciné – moins que dans la population cependant – que cela rend difficile une vision lucide de la situation. Chacun attend de se faire massacrer dans son coin tout en refusant de s'allier avec un éventuel concurrent.

Médecine anthroposophique, homéopathie, naturopathie, et les dizaines d'autres systèmes thérapeutiques non-conventionnels refusent de se rencontrer pour faire front commun.

En tant que président de l'Omnium, je suis accusé par des victimes des antisectes d'être un « défenseur de sectes ». Le sectarisme à la française est à son comble ! Il faudrait ouvrir une enquête dans tous ces milieux, sur le thème : « Avez-vous des préjugés ? Si oui, comment pouvez-vous prétendre soigner les gens ? »

Il faut donc espérer que le calvaire du docteur Boillon servira à ouvrir les yeux de certains. Un comité de soutien en faveur de Juliette Boillon et Maïté Castano a été constitué sur l'initiative de l'Omnium et de notre ami Jacques Daudon. On trouvera ci-joint le document « soutien aux dames emprisonnées » qui est à diffuser largement. Jacques en a déjà distribué des milliers dans les rues de Valence et de Montélimar.

Une souscription est ouverte pour financer le recours en cassation du docteur Boillon. Les dons, mêmes modestes, à partir de 50 francs, sont à adresser à l'ordre de Omnium des Libertés, en précisant au dos « soutien à Juliette Boillon ».

Quant à elle, Maïté Castano fait savoir qu'elle ne demandera pas de pourvoi en cassation, car depuis le début, elle estime que son sort est réglé. Maître Jean-Pierre Joseph, son défenseur, a dit que la condamnation était dans le tiroir avant le procès.

Maïté Castano est le « gourou d'une secte » qui fait pousser des légumes géants, et la communauté Horus risque de donner le mauvais exemple d'une vie autarcique en marge du système. Pour les autorités, cette « secte » récapitule tout ce qu'on veut aujourd'hui éliminer : médecines douces, agriculture bio appuyée par les ondes de formes, vie communautaire, indépendance par rapport à la société.

Dans leur cellule commune de la prison de Valence, le moral des dames est actuellement satisfaisant grâce à la vingtaine de lettres de soutien qu'elles re-

çoivent chaque jour. N'hésitez pas à leur écrire un petit mot, car nous vous assurons que ces femmes sont parfaitement innocentes et méritent d'être aidées pour sortir de ce cauchemar au plus tôt.

Docteur Juliette BOILLON et Marie-Thérèse CASTANO
Maison d'arrêt de Valence – Avenue de Chabeuil
26000 VALENCE

Adresser les dons à Omnium des Libertés
40 rue du Paradis – 76530 Grand-Couronne

LETTRE OUVERTE ET JAMAIS CLOSE AU PRÉSIDENT CHIRAC AU SUJET DE LA LIBERTÉ

Monsieur le président,

Le 17 juin, je me trouvais à l'assemblée nationale pour prendre connaissance du rapport parlementaire « les sectes et l'argent », dont le titre constitue un fameux lapsus de la part de députés mis en examen pour diverses affaires de corruption.

On me remit la copie d'une lettre signée par une vingtaine d'organisations américaines de défense de la liberté religieuse. Elle était adressée au président Clinton « en vue de sa rencontre avec le président Jacques Chirac et d'autres officiels du gouvernement français ». Ce courrier demandait au président des Etats-Unis d'intervenir auprès de vous, pour calmer « le climat de répression officielle qui alimente l'intolérance en France ». Or, ce jour-là, Monsieur Clinton était à Paris.

Dans les jours qui suivirent la visite du président Clinton à Paris, la presse française ironisa sur « l'Oncle Sam qui vole au secours des sectes ». Un journaliste, mandaté pour entretenir la psychose antisecte, ira même jusqu'à écrire « qu'un Clinton peut cacher une secte ». Le président des Etats-Unis appréciera-t-il la boutade selon laquelle il serait sponsorisé par la Scientologie ? Cela lui est sans doute indifférent car les USA furent fondés par des sectes religieuses, alors que notre révolution s'est formée en opposition à la religion. Cela explique en partie le différent franco-américain sur cette question. Dans la « patrie de la raison », c'est la science qui tient lieu de culte. Mais pourquoi la France a-t-elle déclenché une chasse aux sorcières en 1995, précisément l'année de votre arrivée au pouvoir ?

Un médecin français qui vient d'être mis en prison pour deux ans, a avancé l'hypothèse que « notre cher président de la République aurait reçu 600 millions de la part des laboratoires pharmaceutiques pour descendre les médecines douces ».

La Justice a conclu que cette homéopathe, le docteur Juliette Boillon devait endosser la responsabilité du décès d'une vieille dame diabétique, qui s'est éteinte tout à fait naturellement. Faut-il en déduire que les médecins dont un patient est mort, devraient aller en prison ? De plus, ce docteur est accusé d'avoir établi un faux certificat de vaccination pour un enfant victime d'une piqûre de tique. Il n'y a aucun rapport entre le tétanos et la maladie de la lyme, mais selon le dogme vaccinaliste, si l'enfant présentait des symptômes proches du tétanos, c'est qu'il n'avait pas été vacciné. Le fait qu'il soit bien vivant et qu'il fut remis sur pieds simplement grâce à du fer, n'a pas adouci le verdict. Deux ans de prison fermes ! La dureté de cette sentence ressemble à une peine exemplaire.

On ne sait qui a reçu de l'argent pour « descendre les médecines douces », mais dans les faits, c'est depuis votre accession à la magistrature suprême, qu'on réprime aussi durement les minorités religieuses et les thérapies alternatives. À tel point que le service des libertés religieuses du département d'état américain a menacé la France de représailles avec l'opportunisme que l'on imagine.

Il est connu que l'État reçoit beaucoup d'argent des laboratoires pharmaceutiques, comme par exemple les 25 milliards versés pour l'année 95. On ne doit donc pas s'étonner de la pression qui pèse sur les médecines douces dénoncées comme des « pratiques sectaires ».

Cela commence avec la commission parlementaire sur les sectes de 1995 – constituée de députés de votre majorité – et qui accoucha d'un rapport condamnant tout ce qui n'est pas conventionnel. Tout se précipite depuis 1996 : Rapport parlementaire sur les sectes ouvrant la brèche aux attaques contre les médecines douces ; rapport de l'ordre des médecins contre les médecines parallèles et les « médecins sectaires » ; dénonciation de l'homéopathie comme « grigri occulte » ; directives des associations antisectes pour combattre « les pratiques répugnantes du sectarisme thérapeutique » comme le jeûne, la sophrologie, la naturopathie, la méditation, le végétarisme, descentes de la gendarmerie dans les centres de thérapies naturelles, procès d'inquisition. Tout cela médiatisé avec la plus grande virulence selon une propagande qui nous rappelle de mauvais souvenirs.

Ces actions mobilisent l'Administration, plusieurs ministères, les renseignements généraux, la gendarmerie nationale, les juges, l'ordre des médecins et les associations antisectes, qui tirent sur tout ce qui bouge.

Avant 1996, les antisectes ne semblaient pas spécialement alertés par le péril que les tisanes de plantes font courir à la santé publique. Avant cette date, aucun ministre de la santé n'avait osé avancer l'argument que « les risques vaccinaux ne seraient que de la propagande des sectes ».

Rien ne laissait présager cette situation avant votre arrivée au pouvoir, Monsieur le président. Ce n'est certes pas le président Mitterrand qui a déclenché cette chasse aux sorcières car il fut remarquablement requinqué par les produits Beljanski.

On lui en a d'ailleurs voulu d'avoir renié l'allopathie, en s'affichant avec un médecin homéopathe qui lui prescrivait des remèdes interdits en France mais qui sont aujourd'hui fabriqués aux Etats-Unis. Mais, dès que Mitterrand eut tourné le dos à l'histoire, le professeur Beljanski fut éreinté jusqu'à la mort. Pour la première fois dans notre histoire, et sans précédent en Europe et dans les démocraties, le gouvernement Juppé venait de déclarer la guerre au non-conformisme.

On ne sait pourquoi vous couvrez cette campagne, mais il faut bien qu'à l'origine, il y ait eu une volonté politique car en la matière rien n'est laissé au hasard.

Je suppose que vous n'êtes pas bien informé sur le dossier des sectes, car vous ne disposez que des rapports alarmistes des associations partisans. Savez-vous que des gendarmes se rendent chez des particuliers pour leur demander s'ils se soignent avec des plantes, s'ils brûlent de l'encens, s'ils prient et de quelle manière, s'ils regardent la télévision, s'ils lisent trop longtemps et méditent, s'ils s'abstiennent d'apéritif dans les réunions de famille, s'ils mangent de la viande, s'ils ont changé de mode vestimentaire, s'ils ont adopté un nouveau régime alimentaire, s'ils se déplacent en France et à l'étranger, s'ils sortent en semaine ou en week-end, s'ils font des emprunts, s'ils ont des sautes d'humeur, s'ils s'exaltent pour une cause nouvelle et bien d'autres tracasseries inouïes ?

Cette suspicion a pour origine les critères de « symptômes sectaires » établis par les associations antisectes reconnues d'utilité publique ! Cette chasse aux sorcières est donc une menace réelle pour des centaines de milliers de citoyens paisibles dont les droits fondamentaux ne sont plus respectés.

Comme il est impossible que vous cautionniez ces méthodes, je suis convaincu que vous ignorez les souffrances que tout cela entraîne, particulièrement dans les procédures de divorce où les droits parentaux sont abolis dès qu'il y a suspicion de « symptôme de sectarisme médical ou spirituel ». C'est un jeu de massacre, surtout depuis que le garde des sceaux a donné pouvoir aux associations antisectes de collecter des plaintes et de se porter partie civile. Or, ces milices souvent composées de militants incultes et fanatisés, enregistrent n'importe quel ragot comme plainte à charge contre un médecin, une association ou un particulier.

Il faudrait imposer un code de déontologie aux associations et professions « sensibles », afin de ne plus verser dans les amalgames des rapports parlementaires de 96 et 99. Mais comme c'est précisément cet amalgame qui permet d'effrayer l'opinion sur le « péril des sectes », il y a peu de chance qu'on adopte des solutions constructives. La désinformation en-

tretenue par les renseignements généraux et leurs relais médiatiques ne prédispose pas à la sérénité. Elle est indigne d'un État de droit.

Comme il est évident que ni les groupes de mystiques ni les médecines douces ne menacent la sûreté de l'État, c'est qu'il y a de gros intérêts financiers en jeu. Je ne citerai pour exemple que les Autorisations de Mise sur le Marché des médicaments. Le ministère de la santé impose parfois à la population des produits dangereux ou inefficaces, mais il interdit les remèdes salutaires jugés non rentables par l'industrie pharmaceutique, concurrentiels de ses produits ou qui n'ont pas fait l'objet d'un dessous de table assez conséquent. Cela remonte à l'origine de la religion scientifique d'état depuis un siècle, dont la Mecque est l'institut Pasteur. Le premier conseil d'administration de l'institut Pasteur au XIXe siècle en dit long sur l'implication des financiers dans le business de la santé publique.

Comme en France la médecine est une affaire d'argent, on comprend pourquoi la guerre que mène l'état contre les thérapies non-conventionnelles ne s'explique que par la corruption. On peut en déduire que l'extravagante manipulation de l'opinion avec la peur des sectes est un leurre absolu.

S'il n'y avait des gens en prison, et des malheureux traînés devant les tribunaux pour crime d'hérésie, on pourrait presque admirer la sagacité de ceux qui ont monté le coup de la chasse aux sectes. Grâce à eux, nos yeux s'ouvrent à la terrifiante vérité politique. Mais on est aveuglé par la cruauté de cet éblouissement.

Un beau jour de 1996 une nation se réveille envahie par les sectes, alors qu'une pailote templière-barbouzarde a flambé dans le Vercors, en faisant seize victimes.

Interminablement, durant des mois, les médias hurlent l'alerte rouge au suicide collectif. Les gourous seraient aux portes de Paris. On dit qu'ils violent et torturent. Le Grand-Orient claironne que la « République – sa chose – serait en péril ».

Les jésuites de tous les bords confessionnels s'indignent qu'on puisse confondre les croyances des sectes avec celles de la « vraie religion ». L'homme de la rue ne peut entendre le mot « secte » sans exprimer sa panique. Il est prêt pour le lynchage.

La société entière a été retournée. On diffuse des listes de pratiques et de groupes hérétiques en opposition absolue avec nos valeurs républicaines et démocratiques.

Enfin, la France ayant montré l'exemple, c'est la Chine qui se lance dans la chasse aux sorcières, emprisonnant les adeptes du qigong, brûlant les livres publiquement, parquant les gens dans les stades en leur faisant abjurer leur foi sous peine d'un emprisonnement de dix ans. Je tiens la France responsable de cette infamie, car l'exemple qu'elle a montré au monde est une brèche béante. Si la « patrie des droits de l'homme » viole le Droit, la maladie sera inévita-

blement contagieuse. Dès 1996, des sociologues avaient prédit que l'exemple culturel de la France ne serait pas sans conséquence sur les pays où le respect de la liberté individuelle n'est pas garanti. Or, depuis votre accession à la présidence de la République, la liberté de conscience, de culte, d'association, d'expression et de choix de mode de vie n'est plus garantie. J'en ai consigné les preuves dans mon livre « L'Etat Inquisiteur » que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention. Je n'y défends aucune secte ou clan mais une certaine idée de la France.

J'affirme, arguments et faits à l'appui, que depuis trois ans, la France se livre à une chasse aux sorcières en vue d'une normalisation mentale de la société. À n'en pas douter, il faut que les intérêts soient considérables pour que ce lavage de cerveau national ait été rendu possible.

Joël Labruyère

LE PROCES HALLUCINANT DE LA « SECTE » HORUS

COMPOSEE D'UNE MAJORITE DE FEMMES, la Communauté Horus regroupait principalement des scientifiques, amis de longue date, qui, avec leurs enfants, vivaient depuis plusieurs années dans la région Rhône-Alpes, et ont réussi à mettre en application une technique millénaire leur permettant d'obtenir de l'agriculture biologique géante sans engrais chimiques, ni pesticides ni insecticides.

Leur rentabilité à l'hectare est impressionnante s'agissant de « bio », et leur méthode, qui ne coûte rien, pourrait être le début d'une solution à la famine dans le monde. Malheureusement, un constat s'impose : toute solution gratuite aux problèmes de santé et de vaccination, agro-alimentaire, chômage, drogue etc... fait, comme par hasard en France, l'objet de persécutions systématiques orchestrées par une psychose où l'ensemble de l'opinion publique croit aujourd'hui que tout membre d'un groupe classé « secte » est instantanément décérébré par son « gourou », et que le premier responsable à condamner est précisément ce « gourou ». D'autre part, comme par hasard, de nombreuses mesures viennent aujourd'hui par exemple attaquer dans l'indifférence générale l'homéopathie, la phytothérapie pratiquées également dans certains groupes, bref toutes les disciplines efficaces mais peu rentables. Les défenseurs habituels des Libertés Publiques croient dur comme fer que ces disciplines se rattachent « forcément »

aux dérives sectaires, et par conséquent, laissent faire. Lorsque ce processus sera terminé, une législation draconienne permettra le contrôle des associations, des syndicats, un pas de plus aura été fait dans l'élaboration de la pensée unique liberticide.

Poursuivie pour avoir évité à son enfant une grave intoxication !

Régine est sage-femme. Après avoir mis au monde des centaines d'enfants, elle accouche elle-même d'une ravissante petite blonde. Malheureusement, elle se rend compte que son bébé est atteint d'une maladie congénitale : la toxoplasmose congénitale : l'enfant est porteur d'un parasite et risque de devenir aveugle avant l'âge de 2 ans.

La médecine est impuissante face à cette maladie. Les antibiotiques conseillés ne font que réduire le risque de cécité, sans le faire disparaître.

Régine voit son pédiatre qui lui prescrit des antibiotiques. Au bout de 6 mois, l'enfant ne va pas bien du tout : apathie, manque d'appétit, etc.

Régine consulte donc un médecin homéopathe qui lui conseille l'homéopathie et suggère l'arrêt de ces antibiotiques particulièrement lourds, qui, à long terme, causent des lésions irréversibles dans le corps d'un bébé, et notamment dans le système hépatique.

Entre le risque infime de cécité et la certitude de lésions irréversibles, Régine n'hésite pas une seconde : elle arrête ces antibiotiques et donne le traitement homéopathe prescrit à sa fille.

Au bout de quelques semaines, l'enfant a retrouvé son appétit, sa bonne humeur, est en parfaite santé. Certes, elle est toujours porteuse du parasite, mais porteuse saine, et même très saine.

La mère commet l'erreur d'écrire au pédiatre, en lui indiquant qu'il faut se méfier des certitudes médicales. Si Régine avait été un simple particulier, personne n'aurait réagi : Après tout elle a fait un choix entre deux avis différents de médecins. Mais voilà, depuis quelques temps, elle vit dans la communauté HORUS. Le pédiatre est furieux, et écrit au Procureur de la République en indiquant que l'enfant est « privée de soins », et qu'il est urgent d'intervenir (le pédiatre sait depuis 5 mois que l'enfant est traitée par homéopathie, mais « découvre » qu'il est urgent d'intervenir en recevant la lettre de la mère...un peu insolente, il est vrai). Régine est poursuivie.

Bien que toute vaccination, dans le cas de toxoplasmose congénitale, soit hautement déconseillée, on reproche également l'absence des vaccins « obligatoires ».

Récemment un professeur de la Faculté de Médecine de Marseille lui indique par écrit, qu'elle a eu parfaitement raison de faire ce choix car sinon l'enfant serait peut-être morte aujourd'hui !

Peu importe, Régine explique qu'aucune vaccination en France n'est obligatoire avant l'âge de 18 mois. Or, l'enfant n'avait qu'un an à l'époque des faits.

D'autre part, Régine a eu connaissance d'informations effroyables concernant les vaccinations. Des scientifiques du monde entier, et de renommée mondiale, écrivent depuis des années qu'on nous aurait menti sur les vaccins depuis 50 ans. La Cour va néanmoins estimer que les interrogations que peut se poser une mère de famille, face aux cris d'alarme de scientifiques du monde entier sont des « Croyances ». Comme pour le sang contaminé, l'amiante, ou la vache folle : des « croyances ».

LE VRAI FAUX TETANOS

LA DISPARITION « PARANORMALE » du 1er diagnostic, et l'incroyable insecte au double dard.

Le jeune Thibaud, enfant vivant dans la communauté Horus, 3 semaines après une piqûre de tique, présente des symptômes inquiétants, et est hospitalisé par ses parents à VALENCE. Comme il possède un certificat de vaccination contre le tétanos, et que les symptômes ne « sont pas tout à fait » ceux d'un tétanos, on remarque sa piqûre de tique, et l'on fait une recherche concernant la maladie de Lyme (maladie de la tique), tout en sachant que les traces de cette maladie peuvent n'apparaître dans le sang que longtemps après le déclenchement de celle-ci.

Devant le caractère inquiétant de son état, l'enfant, un samedi, est transporté par hélicoptère, de Valence à Lyon (hôpital Edouard Herriot), avec un courrier manuscrit remis à ses parents, évoquant le diagnostic de la maladie de Lyme.

Entre temps, des gens bien intentionnés, ayant appris l'hospitalisation du petit, téléphonent à l'hôpital pour dire que l'enfant « vit dans une secte, que le médecin qui l'aurait vacciné est "leur amie", et que le certificat est donc certainement un faux. ».

Cédant à la rumeur publique, les médecins de Lyon décrètent alors que celui-ci a bien contracté le tétanos. Il sera soumis au traitement classique contre le tétanos : 3 semaines au curare et aux morphiniques, sans amélioration de son état. Mais les médecins sont tellement enfermés dans leur psychose, qu'ils en ont perdu tout discernement. Ainsi le fait que le temps d'incubation de la maladie ait été de 3 semaines (au lieu de 1 à 3 jours, selon les traités de médecine relatifs au tétanos) ne les étonne pas, pas plus que le fait que la cause infectieuse soit une piqûre d'insecte à la tête (chose encore jamais vue d'après des spécialistes), ni qu'il y ait eu fièvre et absence de trismus. Bien plus, alors qu'au bout de 3 semaines sans résultat, un jeune interne, devant les protestations des parents et de Juliette Boillon, alors méde-

cin traitant, affirmant que la maladie n'est que la maladie de Lyme (allergie encore peu connue à la piqûre de tique), a l'idée de prescrire du fer (très efficace dans la maladie de la tique, mais totalement inefficace dans un tétanos), « pour voir » et que suite à cette prescription, l'enfant est sauvé en 48 heures, les médecins continuent d'affirmer qu'il s'agissait bien d'un tétanos...

Les parents de Thibaud, après avoir interrogé les chefs de service de toxicologie de plusieurs C.H.U. d'autres régions en France, qui leur ont déclaré unanimement n'avoir jamais vu un tétanos comme celui là, font faire une analyse sanguine du petit Thibaud qui va alors, un an plus tard, révéler enfin des traces de la maladie de la tique. Cette analyse, faite par le Laboratoire Mérieux, révèle aussi que, bien que Thibaud ait été revacciné pendant son hospitalisation, il a retrouvé un an plus tard, exactement le même taux d'anticorps antitétaniques « trop bas » qu'il avait le jour de son entrée à l'hôpital... Malgré cela Juliette Boillon est mise en examen pour établissement de faux certificat, et sa radiation du Conseil de l'Ordre des médecins est prononcée en Juin 1996.

Sur appel, le Conseil National de l'Ordre, bien obligé de constater que Thibaud a bien eu la maladie de Lyme, va juger que selon « les données actuelles de la science », il a pu avoir le même jour et en même temps le tétanos. Saluons au passage la vigueur extraordinaire de l'insecte ayant pu transmettre en même temps 2 maladies rares... (sûrement un insecte biologique à double dard !) L'examen de son dossier devant le Conseil de l'ordre va alors révéler que le courrier dit « courrier de liaison » qui accompagnait l'enfant dans l'hélicoptère de Valence à Lyon, un samedi, (manuscrit, car il n'y avait pas de secrétaire dans le service à Valence ce samedi) évoquant le diagnostic de la maladie de Lyme est remplacé par un courrier daté du lundi, (dactylographié cette fois) et n'évoquant plus que le diagnostic de tétanos et rien d'autre. Ainsi, à l'occasion du transfert d'un enfant d'un hôpital à un autre, il y a eu deux courriers ! Par la suite, les parents de Thibaud, convoqués devant le Juge des enfants, dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative, découvrent que le 1er courrier (celui du samedi) se trouve entre les mains du Juge des enfants, qui va même leur lire. Ils vont alors demander que ce courrier soit communiqué au Juge d'instruction (qui lui, ne possède que le deuxième). Plusieurs mois plus tard, comme cela n'a pas été fait, ils prennent rendez-vous chez le Juge d'instruction pour demander si le courrier du samedi lui a bien été transmis. Celui-ci, devant eux, téléphone au Juge des enfants qui va alors s'apercevoir que ce 1er courrier a disparu du dossier. Ecœurés, les parents ont sur le champ quitté la France, après avoir adressé un courrier aux Juges, expliquant qu'il ne servait plus à rien de les convoquer à l'avenir... Pourtant un expert a bien écrit « L'enfant part en

hélico, accompagné d'un courrier de liaison. » et le médecin qui l'a rédigé se souvient bien de ce courrier manuscrit du samedi. Pourquoi a-t-on été obligé, dans un dossier médical dans lequel les documents manuscrits sont fréquents, de refaire ce courrier ?

Le juge d'instruction avait désigné deux experts. Le 1er explique de manière succincte que Thibaud a bien eu le tétanos, et qu'ainsi les certificats de vaccination sont faux.

Le 2ème explique dans un rapport très abondant pour quelles raisons le diagnostic du tétanos est hautement improbable.

Dans toute affaire normale, il y aurait eu relâche au bénéfice du doute. Mais voilà, ce n'est pas une affaire normale : les « adeptes » d'une secte doivent être condamnés.

C'est pourquoi alors qu'un expert du Parquet reconnaît à l'audience que l'enfant, après la vaccination à l'hôpital ne pouvait reperdre autant d'anticorps en un an, et donc admettait que cet enfant reperdait très vite tous ses anticorps, Juliette Boillon a quand même été condamnée.

Des médecins ont assisté aux débats. Ils sont absourdis....

ON A PLUS LE DROIT DE MOURIR CHEZ SOI

L'HISTOIRE DES 2 DAMES AGÉES qui auraient dû être immortelles

Isabelle est diabétique depuis son enfance. Il s'agit d'un diabète très instable qui, compte tenu de son âge, donne des symptômes très pénibles pour elle et son entourage : diarrhées incessantes, fatigue, odeurs nauséabondes, etc... Depuis plusieurs années elle vient régulièrement chaque été chez ses amis de la Communauté HORUS, pour se reposer, être au grand air, et manger de la nourriture saine. Cet été 95, comme tous les étés, elle vient passer plusieurs semaines, et s'installe à sa convenance chaque soir dans une caravane, pour son intimité, sur un terrain à quelques dizaines de mètres d'une des maisons. Comme tous les étés, tout le monde remarque les symptômes habituels, les malaises fréquents, l'incontinence, mais personne ne s'alarme vu qu'elle ne manifeste rien de plus grave que d'habitude.

Pourtant, un jour, c'est le coma, brusquement. Juliette Boillon, le médecin est là. Elle tente de la ranimer. Mais il est déjà trop tard. Isabelle s'est éteinte tranquillement.

Un jeune homme, membre de la Communauté, très lié avec la tante de la défunte, téléphone à cette dernière qui lui dit spontanément « Vous savez que

ma nièce a toujours voulu mourir chez elle. D'autre part, si demain matin vous déclarez le décès dans votre commune, attendez vous une fois de plus à un lynchage médiatique... » Le jeune homme ramène donc la dépouille d'Isabelle chez elle, à 200 km. Dès son arrivée, il appelle le médecin traitant qui constate le décès, et le lendemain, il fera la déclaration lui-même à l'état civil. De nombreuses maisons de retraite ou hôpitaux font cela, notamment pour éviter des transports coûteux dans des cercueils plombés. Mais, s'agissant d'une communauté, tout ceci est forcément suspect. De plus, des personnes ont témoigné dans cette affaire : or, ces « témoins » n'étaient pas présents au moment des faits, et avaient quitté la communauté en très mauvais termes. Ils vont venir dire qu'on a littéralement laissé « pourrir » Isabelle pendant des semaines, sans rien faire, et qu'en plus Maïté Castano, fondatrice de la Communauté, lui aurait suggéré « de ne plus prendre ses médicaments... ». Mais de quels médicaments s'agissait il donc ? Pas de l'insuline car un témoin a prétendu que pendant 15 jours, elle avait arrêté l'insuline. Mais ce témoin voulait trop bien faire, car il ne savait pas que l'insulino-dépendant en cas de diabète avancé, arrêtant l'insuline, ne tient pas 48 heures. Or, l'insuline est le seul médicament prescrit aux diabétiques. C'est pourquoi, personne, ni même le Parquet, ne fut capable de dire quels médicaments Maïté Castano aurait empêché Isabelle de prendre. Mais, il fallait condamner. Le motif ? Omission de porter secours est tout trouvé. Condamner qui ? Maïté Castano, fondatrice de la communauté et Juliette Boillon, médecin homéopathe. Marie-Antoinette, 82 ans, avait, elle aussi, l'habitude de venir régulièrement visiter ses amis d'Horus. Au

nouvel an 95, elle se trouve dans son village natal, à plus d'une heure de route. Elle fait un malaise, et comme son médecin habituel n'est pas de garde, elle téléphone à Juliette Boillon qui se déplace, l'examine et lui donne un traitement. Elle va mieux et se lève. Juliette Boillon ne veut pas la laisser seule. Marie-Antoinette refuse catégoriquement toute hospitalisation. Alors, Juliette Boillon décide de l'emmener dans la communauté, et s'installe avec elle dans une chambre, dormant à ses côtés. Au petit matin, Juliette Boillon la découvre sans vie : arrêt cardiaque foudroyant et irrémédiable, comme font beaucoup de personnes de cet âge. Inutile d'appeler le SAMU. Il est déjà trop tard.

Juliette Boillon sera quand même condamnée pour omission de porter secours. Et bien sûr, Maïté Castano, qui n'a rien à voir dans l'histoire, sera aussi condamnée.

Voilà ce qui s'est débattu au procès de Grenoble. Poursuite hallucinante, condamnation hallucinante. Ceci n'a rien à voir avec la fiction.

Pourquoi Juliette Boillon, Maïté Castano et Régine devaient-elles être condamnées ? Parce que leurs travaux agraires remettent en question le lobby de l'agro-alimentaire.

Parce que leur parcours face au corps médical remet en question la politique vaccinale.

Parce que leur histoire révèle un système capable de tout mettre en œuvre pour les neutraliser. Un système capable de discréditer et anéantir toute communauté, groupe ou individu l'ayant mis à jour. Voilà les faits.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX : LA « MACHINE A SCANDALES » S'EMBALLÉ

DOIT-ON TENIR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR POUR RESPONSABLE de la désinformation émanant de ses services de police ? Si les ministres passent, les RG demeurent, et cela pose problème.

Avec le rapport parlementaire sur les sectes, les renseignements généraux nous avaient habitué à un lavage de cerveau national. Cette fois encore, le bidouillage sur les « enfants embrigadés », commandé par Alain Vivien, est une propagande sans rapport avec les faits.

Les renseignements généraux viennent de mettre en circulation dans les médias un rapport confidentiel de 250 pages, annoncé, comme d'habitude, à grands roulements de tambour.

Ainsi, il y aurait des « dizaines de milliers d'enfants » mis en danger dans des sectes. Celles-ci disposeraient d'associations paravents, créées pour mettre le grappin sur nos enfants.

On parle d'une soixantaine d'associations dont le ministère de l'intérieur a communiqué les noms à la mission interministérielle sur les sectes. Parmi la liste diffusée dans la presse (le Parisien / 7.06.99), prenons pour exemples, trois organisations sur lesquelles nous disposons d'informations de première main : la Scientologie, l'église Raélienne et Nouvelle Acropole.

D'abord l'incontournable Eglise de Scientologie, à laquelle les RG ne prêtent pas moins de 16 associations paravents. Or, on constate que 7 de ces associations sont inconnues ou sans aucun rapport avec la Scientologie ; 5 n'existent plus depuis 5 ans, 8 ans et 10 ans ; et 4 associations seulement proposeraient des activités scolaires ou éducatives.

Pour être objectif, le rapport des RG n'aurait dû citer que L'Institut Auber, Applied Scholastics, l'École du Rythme et le Cours Bernard. Le chiffre a donc été multiplié par 4.

Quant à elle, la Religion raélienne est créditée de 4 associations paravents : « Eveil et Harmonie », association dissoute, sans fonction éducative, rassemblant des membres majeurs ; « Eveil, développement et nature », association organisant des stages d'été pour adultes ; « Enfant, citoyen du monde » et « Enixia », associations créées par d'anciens membres raéliens, sans contact avec l'organisation de la Religion raélienne.

Pour être objectif, le rapport des RG aurait dû préciser que seule l'École « Enixia » avait un rapport indirect avec les Raéliens, mais qu'il ne s'agit que de l'initiative privée d'ex-raéliens.

Enfin, Nouvelle Acropole dont le cas illustre la piètre qualité des renseignements collectés par les RG, puisqu'elle n'a aucun projet éducatif ou scolaire. Nouvelle Acropole est pourtant créditée de 3 associations paravents :

- – « A toi de jouer », troupe de théâtre pour adultes, fondée par un ex-membre, mais qui est restée à l'état de projet, puisqu'elle n'a jamais été enregistrée comme association.
- – « Organe de Sauvetage écologique », association sans rapport avec l'enfance, et sans lien avec Nouvelle Acropole, mais qui aurait participé à une action de nettoyage des rives d'une rivière avec des membres de Nouvelle Acropole. On est loin de l'embrigadement des enfants.
- – « Office européen pour les enfants enlevés et exploités », association inconnue.

Le rapport des RG a donc plaqué sur Nouvelle Acropole une activité éducative inexistante.

Ainsi, sur les 23 associations citées, la plupart n'existent plus ou n'ont jamais existé, et seules 4 d'entre elles auraient directement un lien avec la Scientologie. Soit 80 % « d'erreurs » !

Cette proportion est très significative de la mystification politico-policrière au sujet des sectes.

La police d'état a-t-elle le droit de diffuser des informations mensongères ? Sans doute, si cela lui permet de créer des contre-feux pour masquer des affaires autrement plus sulfureuses.

Le procédé n'est pas nouveau, mais dans le cas de l'alerte rouge aux « enfants embrigadés », notre attention est fortement attirée sur le but de la manœuvre : faire oublier qu'en France près de 100 000 enfants sont maltraités, et que les bourreaux appartiennent d'abord aux sectes religieuses officielles,

lesquelles disposent de milliers d'associations paravents pour embrigader la jeunesse. En outre, ce n'est pas demain la veille que les RG produiront un rapport sur la puissante secte des pédophiles, qui compte un nombre impressionnant de magistrats, hommes politiques, hauts fonctionnaires, médecins et ecclésiastiques.

Nous sommes dans une période critique où le mensonge tient lieu de vérité officielle. Comme cela commence à se voir, les manipulateurs mettent une pression énorme sur la société.

« Ceux qui craignent avec tant de bonté
qu'on lave le cerveau d'un quidam,
savent laver le cerveau de la nation »

Louis Pauwels

EN FRANCE, L'ARGENT INTÉRESSE BEAUCOUP LES DÉPUTÉS

AVEC LEUR PRECEDENT RAPPORT SUR LES SECTES de 1996, le député socialiste Guyard et ses collègues du RPR avaient mis la République la tête en bas en officialisant le délit de « croyance irrationnelle ».

À l'évidence la liste noire des 172 sectes était un coup de bluff puisque 80% de ces associations avaient un dossier vierge, et présentaient moins de dérives individuelles que les organisations religieuses institutionnelles. Mais en France, un Témoin de Jéhovah ne peut commettre une infraction au code de la route sans qu'on en rende responsable son église.

Avec leur nouveau rapport sur « l'argent des sectes », les députés Guyard et Brard viennent d'inventer le « délit de patrimoine ». Cela devrait inquiéter les Français qui ont du bien sous le soleil, car une organisation de mille membres ne peut plus posséder un immeuble sans tomber sous le coup de patrimoine exorbitant. Or, si on fait le calcul, les associations fichées comme richissimes n'ont reçu de leurs membres que des sommes dérisoires. En leur faisant approuver un rapport aussi grotesque, Brard et Guyard prennent-ils leurs collègues de l'assemblée nationale pour des imbéciles ? »

Ils nous présentent un tableau des délits commis par les sectes qui se voudrait accablant mais où ne figurent que des redressements fiscaux d'une banalité affligeante et des infractions aux règles de l'urbanisme. Depuis quand ces problèmes relèvent-ils

de la criminalité ? » Depuis quand un retard de TVA mérite-t-il d'être répertorié comme un crime dans un rapport de la République ? »

De plus, un membre d'une organisation religieuse minoritaire qui est patron de sa propre entreprise se voit accusé d'être une « filiale de secte ».

Selon ce raisonnement tous les patrons « cathos » de France travailleraient directement pour le Vatican ! »

Ainsi sont tombés dans le fourre-tout sectaire des dizaines d'entreprises allant de l'agriculture biologique aux cliniques pour handicapés dirigés par des anthroposophes.

Qu'est-ce qu'un membre d'une secte dans la France actuelle ? C'est quelqu'un dont le chemin ne mène ni à Rome, ni à la Mecque, et encore moins au Grand-Orient.

Aujourd'hui on ne brûle plus les hérétiques, on les licencie. Ainsi, lors de sa dernière assemblée générale, le « Centre Contre les Manipulations Mentales » s'est vanté d'avoir contraint des « adeptes » à renier leur religion pour ne pas perdre leur emploi. La chasse aux sorcières est donc un fait dans ce pays. Le rapport Brard-Guyard sur l'argent des sectes est un tissu de mensonges où l'on constate que les chiffres ont été grossis démesurément tout en mettant à l'actif des associations des biens inexistantes ou qu'elles ne possèdent plus. Certains mouvements ont décidé de porter plainte ; car s'il leur était impossible de repousser l'accusation de « sectarisme » pour le moins insaisissable du précédent rapport de 96, il s'agit cette fois de faits et de chiffres.

Il est probable que les grognements de l'Oncle Sam contre les antisectes français vont obliger le roquet Alain Vivien à mettre la pédale douce. N'a-t-il pas conseillé aux Américains de réviser le premier amendement de leur constitution sur la liberté de culte ? N'a-t-il pas dit « aux USA, les libertés sont folles ? »

Mais, si en Amérique, les libertés sont folles, il faut bien admettre qu'en France nous n'en avons plus aucune.

XAVIERE ET LES GENDARMES

CETTE HISTOIRE VERIDIQUE SE PASSE A
BESANÇON EN 1999

Depuis la mise en circulation d'une liste de « symptômes » permettant d'identifier les citoyens non-conformistes, nous sommes susceptibles d'être interrogés par une brigade de gendarmerie spéciale. Nous devons répondre sur ce qui touche notre vie la plus intime : notre régime, nos lectures, nos pratiques spirituelles, etc... La Gendarmerie Na-

tionale considère qu'un « changement de régime alimentaire et la pratique de la méditation » sont des faits inquiétants qui l'autorise à enquêter sur notre compte. Courageusement, Xavière Drappier a autorisé la publication de son histoire afin d'alerter ceux qui ont du mal à admettre que nous vivons sous un régime d'inquisition. Xavière est secrétaire chez « Microfil 25 » près de Besançon. Mariée à 20 ans, elle est en voie de divorce à cause des fautes de son époux. Elle vit seule, goûtant sa liberté retrouvée, et n'est pas décidée à se laisser remettre la bride sur le cou par quelqu'un qui s'opposerait à ses choix. Sérieuse, responsable, menant une vie calme et réglée, Xavière n'est pas le genre de personne qui devrait intéresser la gendarmerie nationale. Son patron fait l'éloge de cette secrétaire à laquelle il peut confier les problèmes de l'entreprise lorsqu'il s'absente. Xavière serait le modèle de la jeune femme irréprochable, si son entourage ne la suspectait de s'adonner à la méditation et se soigner par les médecines douces. Plutôt que de fréquenter les bars, sortir en boîte, boire et s'éclater normalement, Xavière a le tort de s'être liée d'amitié avec une voyante de Besançon – Kinésiologue professionnelle – avec laquelle elle partage sa recherche spirituelle. Il n'y a pas là de quoi alerter la puissance publique, mais Xavière compte des gendarmes parmi les membres de sa famille. De plus, depuis le début de l'année, un gendarme de Beaune s'est épris de Xavière, et, fort dépité qu'elle lui ait refusé sa main, il a déclenché contre elle une alerte rouge.

Elle est désormais harcelée de tous les côtés par la Gendarmerie Nationale. D'abord par le gendarme Cazenave, amoureux transi qui jure de remuer ciel et terre pour qu'elle devienne sa femme ; puis, par son beau-frère, le gendarme Dame, qui veut la « sauver » et la ramener dans le giron des « gens normaux » ; et enfin, par une certaine « brigade de recherche antisecte » qui ne la lâche plus d'une semelle. Dans ses lettres enflammées, le gendarme Cazenave exprime à Xavière une passion où se mêlent l'intégrisme catholique et les menaces des foudres de l'enfer. Il veut la délivrer des « fausses croyances » et la ramener dans le sein de la « vraie religion ». Si elle refuse de l'épouser, il lui prédit qu'elle finira sous « l'emprise d'un gourou et portera l'enfant du démon ».

Ce gendarme s'offusque : « Elle médite le soir ! » Et, lorsqu'on lui demande s'il est interdit de prier, il s'exclame : « Mais, elle prie un faux Dieu ! ». Le beau-frère de Xavière est tout aussi catégorique : « Tu as changé Xavière. Tu ne manges plus comme nous. C'est sur la liste de l'ADFI : "changement de régime alimentaire". On va te sortir de là. C'est pour te sauver Xavière ». Les mots utilisés par ces gendarmes mélangent le salut de l'âme, la condamnation des idées pas catholiques, et surtout la lutte contre le « nouvel-âge diabolique ». Bref, Xavière doit être sauvée d'un péril dont elle ignore tout, mais que les

gendarmes connaissent parfaitement « puisqu'ils ont des informations de l'ADFI ».

L'assaut final pour le sauvetage de Xavière a été donné par la « brigade de recherche anti-secte » qui s'est rendue à l'improviste à son travail le 20 mai à 16h30, en exigeant de l'interroger sur le champ.

Le patron de « Microfil 25 » leur a quand même fait remarquer qu'ils auraient dû annoncer leur visite. L'interrogatoire s'est déroulé dans un bureau de l'entreprise. Cette mise en scène avait pour but de la déstabiliser face à son employeur et ses collègues.

Après un silence entendu, le gendarme Rainbœuf lui a demandé : « Vous savez bien pourquoi on est là ? » Devant la perplexité de la jeune fille, il a continué : « C'est bientôt votre anniversaire, et on craint que vous n'en profitiez pour vous suicider ». Selon cette logique imparable, si on médite c'est qu'on est dans une secte. Il est donc évident qu'on risque de se suicider le jour de son anniversaire !!!

L'interrogatoire qui a suivi est instructif : « Allumez-vous des bougies ? Brûlez-vous de l'encens ? « Vous soignez-vous avec des plantes ? » Regardez-vous la télévision ? » Il y a donc en France une brigade anti-secte qui est autorisée à demander aux citoyens s'ils brûlent de l'encens, ce qui serait un « symptôme » d'appartenance sectaire. Ne pas regarder la télévision est grave car rien n'est pire que d'échapper au contrôle de la secte dominante. Pendant l'interrogatoire, un orage a éclaté. Goguenard, un gendarme s'est exclamé : « C'est le divin qui se venge contre nous ! » On suppose que les « spécialistes » antisectes qui forment les gendarmes leur ont laissé croire que « le divin » devait signifier « le diable » ou quelque chose d'aussi malfaisant.

Xavière est désormais suivie, écoutée, menacée, et elle ne sait toujours pas pourquoi. Elle a porté plainte pour harcèlement contre le gendarme Cazenave, mais le gendarme Rainbœuf du service de recherche anti-secte l'a averti : « Tout ce que vous faites ne sert à rien puisque c'est moi qui gère ce dossier », tout en ajoutant : « Il faut rester zen. Si vous êtes pas contente, vous ferez 2 ou 3 prières ce soir, et ça vous passera ! » Le beau-frère de Xavière, l'a prévenu : « La gendarmerie suit les lois. » Si une femme qui se « soigne avec des plantes et médite le soir » s'est refusée à un gendarme, c'est qu'elle est dans une secte. On ne voit pas d'autre raison pour refuser ses charmes à un pandore.

« Que mon histoire soit publiée pour faire triompher la vérité, la justice et la spiritualité. »

Xavière

« MOTHER INDIA » VOLE AU SECOURS DE KRISHNA

PAR MANQUE DE CULTURE OU PAR MAUVAISE FOI, les antisectes français ont classé le Mouvement pour la Conscience de Krishna comme une pseudo-religion.

Parmi les 140 pays où ce mouvement est présent, la France serait le seul pays au monde à considérer cette branche de l'Hindouisme comme une secte indésirable. Le Vaishnavisme ou culte de Krishna pratiqué par des centaines de millions d'êtres humains ne pourrait prétendre au statut de religion convenable. Est-ce parce qu'il s'agit d'une religion au sens le plus précis du terme ? C'est sans doute le caractère émotionnel de ce culte qui est jugé ici mal-séant. Mais, qu'est-ce qu'une religion véritable sinon la soumission à la loi divine ? Tout le reste n'est que mondanité, hypocrisie et religion de pure forme, ce que justement les autorités françaises considèrent comme « religieusement correct ».

L'élan religieux le plus sincère serait combattu par la République Française qui préfère traiter avec des religions assagies, dévitalisées de leur sève mystique, et dont le message se résume à un humanitarisme de surface, sans rapport avec la transcendance et l'exubérance divine.

Le Mouvement pour la Conscience de Krishna a connu bien des vicissitudes à cause de ses erreurs de jeunesse, mais pourquoi s'acharner contre une organisation laminée par les persécutions fiscales, administratives, policières et médiatiques jusqu'à l'épuisement moral et financier ? Pourquoi ce mouvement qui édifie actuellement les temples les plus majestueux de l'Inde, inaugurés en grande pompe par les ministres de la République Indienne, et qui est cité comme « la gloire de l'Inde » dans les discours officiels, est-il aussi maltraité en France ?

Ce paradoxe n'a pas échappé aux parlementaires indiens qui viennent d'adresser au gouvernement français une série de lettres de protestation. Trente courriers très denses ont été envoyés en mars et avril 99 à Lionel Jospin et aux membres du gouvernement. Ces lettres ne donnent pas dans la langue de bois diplomatique car pour ces hindous de naissance, il ne s'agit ni plus ni moins que de la défense de leur religion ancestrale.

En substance, ces courriers exigent que soit mis fin à une discrimination insupportable nuisant aux bonnes relations entre la France et l'Inde. Ils demandent que la Conscience de Krishna soit reconnue pour ce qu'elle est : une religion honorable et non une secte malfaisante. Les parlementaires indiens expriment les remarques suivantes : Nos familles sont depuis

plusieurs générations liées au culte « Vaishnava », et nous considérons le Mouvement Hare Krishna comme un représentant légal de l'Hindouisme à l'extérieur de l'Inde ».

Certains députés précisent que la Conscience de Krishna est leur religion, et qu'ils interprètent la malveillance à son égard comme une agression personnelle.

Ils insistent sur le caractère orthodoxe du culte de Krishna, et sa parfaite adéquation avec les Ecritures Saintes des Vedas. Ils rappellent qu'il ne s'agit pas d'une secte fantaisiste mais d'une tradition vieille de 5000 ans, même si sa manifestation actuelle en Occident a pu prêter le flanc à des critiques, compte tenu du grand nombre de hippies qui rejoignirent le mouvement au milieu des années soixante. Rappelons que le poète Allen Ginsberg comme le « Beatle » Georges Harrison en furent des propagandistes. Fidèle à ses amitiés, Georges Harrison est réapparu lors d'une réunion des pionniers du mouvement. Pour toute une génération le Mouvement Krishna fut et demeure sympathique, et on se souvient des applaudissements saluant les premiers dévots en robe safran sautillant sur le boulevard Saint-Michel à la fin des années 60. Aujourd'hui les R.G. disent : « Ils font du bruit avec leurs clochettes ».

Un député indien nous remet en mémoire le fait que l'Inde est le seul pays au monde qui tolère autant de religions disparates en son sein, malgré les fanatismes de tous bords.

« Pourquoi persécutez-vous en France notre religion alors que nous tolérons toutes les communautés chrétiennes en Inde ? » demande un parlementaire. « Nous autres hindous, acceptons toutes les religions du monde, et sans le moindre jugement. Mais en France, la Conscience de Krishna est mise au pilori et fait l'objet de harcèlement, au point d'être presque hors-la-loi ». Les parlementaires indiens demandent au gouvernement français « d'intervenir pour corriger cette situation en faisant cesser toute persécution à l'encontre de l'ISKCON ».

L'ambassadeur de l'Inde en France a tenu à s'informer de la situation, et s'est déclaré prêt à rencontrer les ministres français pour faire le point sur le sort d'un mouvement que les hindous considéraient comme un vecteur de la culture indienne. Comme en Angleterre, les temples Hare Krishna servent de lieux de culte aussi bien aux adeptes occidentaux qu'aux hindous émigrés.

Les autorités françaises ont sans doute négligé le fait qu'avant d'être une communauté marginale, Hare Krishna est un culte populaire que les hindous considéraient comme leur religion à part entière. Devant l'expansion du mouvement, les autorités indiennes ont consacré des rues au fondateur Swami Prabhupada. Ils ont fait imprimer des timbres à son effigie. Le président de la République Indienne a déclaré qu'il s'agissait d'un nouveau souffle de l'hindouisme, pou-

vant légitimement représenter les valeurs de l'Inde à travers le monde.

Le CCMM : Centre Pour les Manipulations Mentales

ROGER IKOR, VICE-PRESIDENT de la ligue rationaliste, professeur et romancier, s'est lancé dans la lutte contre les sectes après le suicide de Vincent, le plus jeune de ses cinq fils. Ikor attribua la responsabilité de ce suicide à la « secte macrobiotique ». Il écrivit « Je porte plainte », réquisitoire contre les croyances irrationnelles. En 1981, il fonda le CCMM. Sa réputation d'écrivain lui assura la publication de nombreux articles dans les médias, faisant de lui le porte parole le plus virulent des anti-sectes.

Selon Ikor, « une secte est venue, elle a posé la main sur l'épaule de Vincent. Il en est mort, assassiné sous l'apparence d'un suicide. » Sous l'apparence d'un suicide ? En fait, fuyant le domicile paternel, Vincent, âgé de 21 ans, est revenu à l'approche de Noël pour se pendre chez son père. Vincent a laissé des notes qui en disent long sur les relations qu'il entretenait avec son père : « Je suis né le 12 avril 1959, d'un père écrivain, bourgeois constipé, paranoïaque et mégalomane, asexué et impuissant, et de ma mère, alcoolique hystérique, dépressive, délirante, morte des suites de son alcoolisme. j'ai grandi dans une atmosphère lourde de drame étouffé, et de drame réel... Tout acte un tant soit peu réel, créatif et vivant se devait d'être clandestin. Le père est présent. Son immense orgueil, par sa cupidité, arrivait à posséder la vie d'un innocent. Il détruisait tout ce que l'enfant avait de plus cher. Le père, après avoir tué la mère, infligeait une vie de petit bourgeois à son fils qui n'en voulait pas. Lui sait, lui règne, lui est sage... Il a imposé sa destruction. »

Ikor, ayant élevé son enfant dans l'athéisme, ne supportait pas les « superstitions confuses » de Vincent, auxquelles il s'intéressa dès l'adolescence, et qu'il tournait en dérision. Pour lui, tout ce qui n'est pas rationnel n'est « qu'obscurantisme ou superstition ».

Une fois son fils disparu, Ikor va s'acharner sur sa mémoire en multipliant les propos méprisants à son égard, qu'il s'agisse des médecines naturelles ou de

l'écologie. Vincent semble n'être que le prétexte à la haine antireligieuse qu'il répand dans les cahiers rationalistes : « Si nous nous écoutions, nous mettrions un terme à toutes ces billevesées, celles des sectes, mais aussi celles des grandes religions...Un illuminé ne suffit pas à fonder une secte...L'intervention d'un malin est nécessaire. Moïse flanqué d'Aaron, Jésus exploité par Saint-Paul. Mahomet joint l'illuminé et le malin. Hitler aussi. » Depuis longtemps, Vincent souffrait d'anorexie. Il se droguait depuis plusieurs années. Ikor s'est efforcé de minimiser la toxicomanie de son fils, par crainte que sa propre réputation n'en pâtisse. Il préféra mettre sur le compte d'un régime, la dénutrition de Vincent, omettant de mentionner qu'avant la macrobiotique, Vincent ne pesait que 46 kilos pour 1,76 m ! Roger Ikor reconnaissait que les problèmes de son fils avaient commencé très tôt, dès la sixième, « puis la dérive s'est accentuée progressivement jusqu'à la rupture, à dix huit ans. » Selon les témoignages, Vincent a commencé par vagabonder en direction du Sud. Au retour, alors qu'il errait sans but, il fut recueilli quelques jours par René Lévy qui fut apitoyé par l'état de Vincent. René Lévy était adepte du régime macrobiotique. C'est la « macrobiotic-connection » que dramatisera par la suite Roger Ikor. Or, ce régime issu du Zen, mis à la mode par les Beatles, est pratiqué par des centaines de milliers de personnes.

Après son séjour dans le Sud, Vincent est passé en Bretagne où comme l'indique Ikor : « il avait accepté une occupation salariée, et s'était logé dans une chambre ». Dès lors, on ne voit pas comment la macrobiotique peut être rendue responsable de son suicide. D'ailleurs, à aucun moment le livre d'Ikor n'indique l'existence ni l'influence d'un groupe sur son fils. Et lorsque Vincent se rendit au domicile de son père pour mettre fin à ses jours, il s'était écoulé plus d'un an et demi depuis sa rencontre avec Lévy. Vincent a écrit à son père : « Ta présence est un assassinat, car la destruction en toi, par toi, pour toi, déchaîne le tourbillon de l'autodestruction suicidaire qui m'habite...Mais la folie est là, pour toi qui ne comprends pas, et tu as tout le loisir de juger du beau cadavre que je ferai. » Rien dans ce qu'écrivit Vincent, ni aucun argument développé par Ikor dans ses livres ne laisse envisager qu'une secte ait été responsable de sa mort. Tout tournait autour d'un conflit parental exacerbé qui aurait tout aussi bien pu finir par une overdose. Roger Ikor s'était trouvé un bouc émissaire. C'était la faute à la diététique, à mai 68, à la majorité à 18 ans, au laxisme de l'éducation nationale, aux médecines douces ou à l'écologie. C'est l'origine du Centre Pour Les Manipulations Mentales.

L'AVIS D'UN EXPERT « NOUS SOMMES DES PROSTITUÉS INTELLECTUELS ! »

VOICI UNE DECLARATION STUPEFIANTE du journaliste John Swinton, rédacteur en chef du New York Times, lors d'un banquet donné en son honneur à l'occasion de son départ en retraite.

C'est en réponse à un toast porté à la presse indépendante, qu'il déclara : Quelle folie que de porter un toast à la presse indépendante ! Chacun ici présent ce soir, sait que la presse indépendante n'existe pas. Vous le savez et je le sais...

N'ayant sans doute plus rien à perdre, John Swinton pulvérise la loi du silence. Beaucoup de gens sentent que la presse est muselée, mais ils se sont habitués à lire le journal pour se distraire et n'en attendent pas plus. Si la passivité des lecteurs est compréhensible, l'omerta qui paralyse ceux qui détiennent une carte de presse est mystérieuse.

Le rédacteur en chef du New York Times est sans doute le mieux placé pour nous en dire plus : Il n'y en a pas un parmi vous qui oserait publier ses vraies opinions, et s'il le faisait, vous savez d'avance qu'elles ne seraient jamais imprimées...

John Swinton voudrait-il insinuer qu'aucun journaliste ne fait preuve de sincérité ou serait-ce par souci d'objectivité qu'il laisse ses propres idées de côté ?

Réponse de ce professionnel qui s'est soumis à la loi du milieu durant toute sa carrière :

Si j'autorisais la publication d'une opinion juste dans un numéro de mon journal, je perdrais mon emploi en moins de 24 heures. Un homme suffisamment fou pour publier son opinion serait bientôt à la rue en train de rechercher un nouvel emploi...

Au risque de perdre sa place, un rédacteur en chef ne peut laisser imprimer une idée sortant du cadre de l'information contrôlée. Dès lors, que signifie la farce de la presse indépendante ?

Les journalistes ne sont-ils pas payés pour écrire ce qu'on leur souffle ? Nous pouvons admettre que la crainte de déplaire soit le mobile de la servilité. Mais, comme le prétend John Swinton, il ne s'agit pas seulement de rétention d'information et d'auto-censure, mais plutôt d'immoralité : La fonction d'un journaliste est de détruire la vérité, de mentir radicalement, de pervertir, d'avilir, de ramper aux pieds de Mammon et de se vendre lui-même, de vendre son pays pour son pain quotidien, ou ce qui revient au même : son salaire. Vous savez cela et je le sais ; quelle folie de porter un toast à la presse indépendante.

Ces paroles sont téméraires car il est rare qu'un repentî viole la loi du milieu sans encourir des représailles. On espère pour John Swinton que la CIA n'a pas jugé utile pour sa « santé mentale » de le confier à une clinique psychiatrique.

Pourquoi demander à des hommes qui « rampent devant Mammon » d'adopter un comportement moral, alors qu'ils sont obligés de s'avilir ? La morale d'un chien de garde n'est-elle pas de faire ce qu'on lui ordonne ? Toutefois, l'accusation de « vendre son pays » paraît démesurée. Après des années de soumission, John Swinton n'est-il pas la proie du désir de vengeance ?

Dans le contexte d'une mondialisation soumise aux financiers internationaux, la presse a pris l'habitude de dénigrer toute résistance à l'instauration du nouvel ordre mondial. Or, le gouvernement mondial est déjà en place sous la forme d'un « conseil » international. Cette idée scandalise les journalistes qui dénoncent la « paranoïa conspirationiste » ! Pensez-donc, un complot international ! Pourtant des chefs d'état ont admis comme une évidence qu'en politique rien n'était laissé au hasard. Rien ne survient sans avoir été pensé et décidé. Ni guerre, ni génocide, ni crise,

ni chômage, ni nouveaux virus...Une presse libre aurait des choses à dire.

Pourquoi les canards sont-ils enchaînés ? Swinton répond en connaissance de cause : Nous sommes les outils et les vassaux d'hommes riches qui commandent derrière la scène. Nous sommes leurs marionnettes ; ils tirent les ficelles et nous dansons. Notre temps, nos talents et nos vies sont la propriété de ces hommes. Voilà l'évidence élémentaire. Celui qui possède les canaux d'information est le maître du jeu. Et sachant que l'ensemble des médias sont entre les mains d'hommes qui participent au « Conseil » mondial, il semble normal que ceux qui détiennent l'argent décident ce qu'il faut dire ou cacher. C'est pourquoi, l'ex-rédacteur en chef de New York Times, constatant la turpitude morale dans laquelle il a baigné toute sa vie, confesse finalement : Nous sommes des prostitués intellectuels !

Une prostituée obéit à deux impératifs : la volonté de ses maquereaux et l'obligation de satisfaire ses clients. C'est donc un réel sacerdoce que celui qui consiste à nous désinformer tout en nous procurant du plaisir.

"L'ETAT INQUISITEUR"

Interview pour « L'Ame et le Cœur »

L'AME ET LE CŒUR : Vous venez d'écrire un livre sur le problème des sectes qui est à contre-courant du flot d'imprécations habituelles. Vous menez depuis des années des investigations sur le terrain et avez eu accès à des sources d'information confidentielles. Si on en croit les arguments et les faits que vous décrivez, vous êtes extrêmement bien renseigné sur l'arrière-plan de cette affaire. D'où tenez-vous vos informations ?

Joël La Bruyère : De façon générale, ceux qui parlent des sectes ne les ont jamais rencontrés et ne s'intéressent qu'aux aspects glauques et sensationnels. C'est un sujet sur lequel il est difficile de ne pas projeter ses préjugés et ses peurs, tant la pression médiatique impose une vision alarmiste. Les associations de « lutte contre les sectes » interdisent à leurs militants de rencontrer les membres des groupes spirituels afin de ne pas risquer d'être contaminés par leurs idées. Pour ma part, je vais dans ces groupes pour ressentir ce qui s'y passe, et je dialogue librement avec les responsables et les membres. Je ne les connais pas tous, mais je suis en contact avec

quelques dizaines de mouvements.

Au fil du temps, on finit par connaître les petits secrets. De manière générale, ce qui se passe dans les sectes ne ressemble pas à ce qu'en disent leurs adversaires.

A.C. : *Vous vous êtes également beaucoup intéressé aux associations de lutte contre les sectes dont vous connaissez les secrets de famille. A vous croire, les antisectes sont devenus un danger pour les libertés individuelles et le libre choix thérapeutique. Dans « L'Etat Inquisiteur », vous analysez leurs mobiles idéologiques et les intérêts financiers qui seraient à l'arrière-plan. Cela nous laisse penser que la*

« chasse aux sectes » qui part du sentiment louable de dénoncer les impostures, serait en fait un moyen pour défendre des intérêts obscurs et détourner notre attention de problèmes bien plus dramatiques.

J.L. : La campagne actuelle contre les spiritualistes et les médecines douces est une anomalie française, à l'exception de la Chine qui persécute les adeptes du Gi Qonq. Elle profite inévitablement à ceux qui voient une concurrence dans le succès des thérapies alternatives et du Nouvel-Age.

La première association antisecte, l'ADFI, fut formée par des bourgeois catholiques pour empêcher leurs enfants de rejoindre des groupes spirituels. Leur but est de combattre les « dissidents spirituels », c'est à dire les même que ceux que l'inquisition nommait les « hérétiques ». Puis, est apparu le CCMM, qui sous prétexte de dénoncer les manipulations mentales, se livre à une guerre idéologique contre « l'irrationnel » sous toutes ses formes. Et bien entendu, les médecines non-conventionnelles sont la cible de ce combat. Pour ma part, je considère les groupes antisectes comme une police parallèle très agressive et dangereuse pour les libertés, car ils tirent sur tout ce qui leur déplaît.

A.C. : *Les associations antisectes ont établi des listes de « critères de sectarisme » qui condamnent nombre de pratiques inoffensives. Quels sont ces critères ?*

J.L. : L'ADFI recommande de surveiller les comportements de nos proches en tenant un journal quotidien de leurs faits et gestes. Nous devrions nous inquiéter pour un « changement de mode vestimentaire » ou une « modification du comportement ». Si quelqu'un s'écarte de sentiers battus, l'ADFI demande qu'on l'informe pour qu'elle intervienne. Quant au CCMM, il condamne la naturopathie, le jeûne, la sophrologie, le végétarisme, et tout ce qui n'a pas l'estampille Rhône-Poulenc ou Institut Pasteur.

Ils vont mêmes jusqu'à prétendre que le ZaZen serait une pratique dangereuse car « on frappe le méditant avec un bâton durant la séance ». Cela ne s'invente pas. C'est écrit noir sur blanc.

Nous n'avons pas connaissance qu'une secte ait jamais demandée à ses adeptes de dénoncer leurs proches parce qu'ils « lisent et méditent trop longtemps », ou parce qu'ils « sortent le soir ou voyagent en France et à l'étranger ». C'est pourtant ce qu'on peut lire dans la brochure de l'ADFI : « Comment reconnaître une personne en danger ? » Et les pouvoirs publics subventionnent cette propagande.

A.C. : *Selon vous, cela signifierait-il que la lutte contre les sectes entraîne des effets pervers plus inquiétants que le phénomène sectaire lui-même ?*

J.L. : Depuis que la garde des Sceaux a donné mission aux antisectes de collecter des plaintes parmi la population, nous sommes entrés dans un régime de

délation. N'importe qui peut être victime d'une rumeur et d'une dénonciation abusive. Le journal « Le Point » notait : « si aujourd'hui, vous voulez nuire à quelqu'un, il suffit d'insinuer qu'il est dans une secte ». Cela frappe des médecins, thérapeutes, psychologues, formateurs et beaucoup de particuliers victimes de jalousie ou de ressentiment.

Après quelques années d'observation de ce phénomène invraisemblable, j'ai constaté que ce n'est incroyable que pour ceux à qui ce n'est pas arrivé. Mais pour celui qui est touché, c'est un véritable choc, car il se voit accusé du « délit de secte » sans savoir ce qu'il a fait de mal. Imaginez que vous êtes convoqué à la gendarmerie et qu'on vous demande si « vous méditez le soir », ou « si vous vous soignez avec des plantes ? » C'est grotesque, mais traumatisant car vous réalisez subitement que vous êtes totalement vulnérable face au système. L'accusation d'être dans une secte ou de pratiquer une « médecine de secte » peut vous priver de vos droits parentaux dans un procès de divorce. C'est d'ailleurs dans ce domaine qu'on observe le plus de drames car les antisectes peuvent se porter partie civile devant les tribunaux. Pour être pareillement ennuyé, ce n'est pas la peine d'être scientologue ou Témoin de Jéhovah mais d'avoir suivi un programme de développement personnel qui aurait pu remettre un de vos proches en question. C'est ce qui est arrivé au psychologue Bernard Lempert qui s'est retrouvé fiché comme gourou de secte parce qu'un de ses patients qui avait avoué ses pulsions pédophiles lors de la thérapie l'a dénoncé par peur. Le docteur Diétrich de Tours a été traité de « gourou pornocrate » parce qu'il a menacé un réseau de pédophiles. Les sectes ont bon dos.

A.C. : *Votre livre fourmille de références et de preuves, et on veut bien croire qu'il se passe en France quelque chose d'insensé. Mais, nous sommes encore dans un Etat de droit. Le sommes-nous toujours ?*

J.L. : Dans tous les autres domaines, il faut qu'il y ait un délit avéré pour être puni, mais pour le « Délit de secte », les magistrats ont reçu l'ordre de faire preuve de sévérité. Cela ne date pas d'aujourd'hui puisque Jacques Toubon a ouvert le bal lorsqu'il était ministre de la Justice en 1996. Sans que la population française ne le réalise, il s'est instauré un droit de persécution. Comme cela ne concerne pas assez de monde pour faire des vagues, les victimes sont frappées dans la plus grande indifférence.

A.C. : *Les autres pays d'Europe demeurent insensibles à cette panique qui s'est emparé de la France. Pourquoi le gouvernement français a-t-il pris des mesures aussi draconiennes ?*

J.L. : D'abord parce que la France n'a pas d'enracinement dans une culture de tolérance religieuse. Longtemps soumise à une religion théocratique régnant en propriétaire des âmes, la France a basculé après la révolution dans une laïcité érigée en religion

d'état. Ce déséquilibre est la cause de notre intolérance nationale, et avec le rationalisme borné, c'est ce qui entraîne chez nous un esprit sectaire. Mais, aujourd'hui, il y a évidemment une histoire de gros sous derrière l'hystérie antisecte. Depuis plusieurs années, les laboratoires pharmaceutiques s'inquiètent de la progression des médecines douces. Comment arrêter cette évolution qui pousse nombre de gens à rejeter les médicaments chimiques, pour aller vers les médecines douces ? On s'est aperçu que les groupes spirituels étaient globalement hostiles à la médecine allopathique, et qu'ils recherchaient un mode de vie alternatif. C'est donc grâce à la dénonciation des sectes qu'on a pu justifier la condamnation de tout ce qui n'est pas conventionnel.

En effrayant le public avec le « danger des sectes », on pense l'écarter des thérapies alternatives.

A.C. : Après la lecture de votre livre, on se demande si ce ne sont pas les médias qui nous lavent le cerveau ?

J.L. : Il y a une très grande manipulation de l'opinion ce qui fait dire aux observateurs étrangers qu'en France l'information est digne d'un pays totalitaire. Dès 1985, Louis Pauwels a écrit que la campagne contre les sectes cachait d'autres mobiles. Il avait même prédit qu'on allait bientôt assister à des « scandales de sectes » qui seraient fabriqués de toutes pièces. C'est un sujet très délicat. Mais un massacre organisé de l'extérieur n'a jamais été un suicide de secte. La vérité ne sera jamais connue.

A.C. : Comment y voir clair ? Comment faire la part des choses entre un mouvement spirituel authentique et une secte nocive ou un gourou d'opérette ?

J.L. : J'ai proposé aux autorités d'imposer un code de déontologie adapté à toutes ces nouvelles pratiques actuellement incontrôlables. Il faut une règle du jeu dès que l'intégrité de la personne est en cause. Mais, j'ai vite découvert que la classe politique était sous la pression du lobby antisecte, et qu'on avait décidé d'appliquer une répression aveugle. On ne veut pas adopter une solution constructive pour réglementer le phénomène des sectes. Cela permet de réprimer la concurrence.

Ils ne veulent surtout pas qu'on fasse la différence entre une secte délirante et une organisation honorable ou entre un charlatan et un thérapeute sincère. J'en conclus qu'on a besoin des sectes pour descendre les médecines douces et les groupes spirituels qui concurrencent les églises en place.

Le rapport parlementaire de juin 99 accuse la médecine anthroposophique et les laboratoires Weleda d'être des sectes. La Nouvelle Economie Fraternelle qui constitue une remarquable alternative bancaire

est également traitée de filiale de secte. Et on commence à épingle des sociétés de PNL. Nous pourrions bientôt juger de l'efficacité d'une méthode en fonction du « sectarisme » qu'on lui attribue.

A.C. : Comment peut-on sortir de cette situation ?

J.L. : Aujourd'hui le docteur Juliette Boillon est en prison pour faux certificat de vaccination. Une peine de prison ferme ce n'est plus une simple radiation de l'ordre des médecins. Mais quelle est la faute de ce médecin homéopathe ? Est-ce parce qu'elle était membre de la communauté agraire Horus ? Ou bien, est-ce parce qu'elle a écrit que certains hauts personnages ont reçu de grosses sommes de la part des laboratoires pour descendre les médecines douces ?

Si certains groupes pseudo spirituels commettent des délits, c'est l'affaire de la justice dans un État de droit. Mais l'État ne doit pas s'immiscer dans les croyances religieuses et le choix médical. Pour moi, la véritable secte dangereuse c'est celle qui veut m'empêcher de vivre comme je veux, y compris si je m'égare. Car, si je me trompe, mes erreurs ont un sens, et s'avéreront finalement fécondes pour mon âme. Toutes les professions en relation avec le développement personnel et les thérapies alternatives, et toutes les personnes qui ont une démarche spirituelle doivent affirmer leurs choix et refuser de se laisser cataloguer comme sectes. Il y a désormais une inquisition officielle dans ce pays. Nous devons exprimer sereinement mais avec fermeté notre réprobation.

Vous pouvez vous procurer

"L'ETAT INQUISITEUR"

chez votre libraire
(DG Diffusion)
ou auprès des

Editions des 3 Monts
10 bis route de Vallan
89000 AUXERRE
272 pages – 110 F